

Chambre des communes
Pièce: 558D, Édifice du Centre
Ottawa, ON K1A 0A6
Tél.: 613-996-7269
Télec.: 613-992-2178



Bureau de Circonscription
342 chemin Freshwater
Saint-Jean, T.-N.-L. A1B 1C2
Tél.: 709-772-7171
Télec.: 709-772-7175

Jack Harris, Député
St. John's-Est

Le 08 juillet 2015

L'honorable Jason Kenney, C.P., député
Ministre de la Défense nationale
Ministère de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Monsieur le Ministre,

Objet : Précision au sujet de la capacité de de l'hélicoptère maritime CH-148 Cyclone de« fonctionner à sec »

Je vous écris afin d'obtenir une précision importante et, je l'espère, une confirmation au sujet des commentaires que vous avez formulés à l'égard des hélicoptères maritimes CH-148 Cyclone lors de l'événement médiatique tenu à Halifax le 19 juin dernier, en compagnie de la ministre Ambrose.

J'aimerais plus particulièrement obtenir une réponse formelle précisant clairement si l'hélicoptère fabriqué par Sikorsky Aircraft est muni d'une boîte d'engrenage pouvant fonctionner pendant au moins 30 minutes après avoir perdu toute son huile de lubrification – la soi-disant capacité de « fonctionner à sec ». Cette capacité est exigée aux termes de l'énoncé des besoins opérationnels de l'hélicoptère maritime (4.1.2.3.2.c.), une exigence confirmée obligatoire par que le ministre de la Défense nationale Peter MacKay, en avril 2009.

Lors de la conférence de presse au sujet de la livraison de six hélicoptères Cyclone, vous avez répondu « oui » lorsqu'un journaliste vous a demandé si ces hélicoptères avaient la capacité de fonctionner à sec pendant 30 minutes. Bien que votre déclaration me rassure, je n'ai pu obtenir une telle confirmation de la part de votre prédécesseur, le ministre Nicholson, à la suite de la lettre que je lui avais transmise en novembre 2014.

Dans une lettre datée du 28 janvier 2014, le ministre Nicholson a répondu que : « L'Aviation royale canadienne (ARC) prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du personnel de l'ARC et ces hélicoptères seront soumis à des essais rigoureux ». Il n'a toutefois pas confirmé que le Cyclone respectait l'exigence du fonctionnement à sec. Qui plus est,

lorsqu'une entente contractuelle renégociée a été conclue avec Sikorsky en juin 2014, il a été indiqué que le gouvernement avait fait plusieurs concessions en matière de sécurité, y compris renoncer à l'exigence de la capacité de fonctionner à sec pendant 30 minutes. À l'époque, l'attaché de presse du ministre Nicholson avait même indiqué aux médias que la probabilité d'une perte d'huile complète était « très faible ».

Bien que l'affirmation puisse être exacte, les gens de Terre-Neuve-et-Labrador connaissent très bien les conséquences tragiques d'une improbable fuite d'huile complète. En 2009, un appareil Sikorsky S92-A – l'équivalent civil du CH-148 Cyclone – s'est écrasé au large de St. John en raison d'une perte d'huile complète; 17 personnes sont mortes.. Le Bureau de la sécurité des transports a déterminé que le S92-A, ne répondant pas à la norme des 30 minutes, s'est écrasé après 11 minutes. Autrement dit, l'accident a été causé par l'incapacité de l'hélicoptère de fonctionner à sec pendant 30 minutes.

Cette norme a en fait été adoptée par les forces armées américaines qui avaient exigé que l'ensemble rotor d'un hélicoptère puisse fonctionner pendant 30 minutes dans l'éventualité où la boîte d'engrenage perdait toute son huile. Les hélicoptères Sikorsky utilisés par l'armée américaine respectent cette norme.

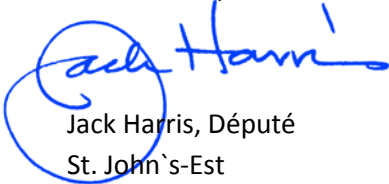
Comme vous en conviendrez, j'en suis certain, la sécurité du personnel des Forces canadiennes est une priorité. En conséquence, je vous demande de m'indiquer formellement si l'hélicoptère maritime CH-148 Cyclone respecte la norme de fonctionnement à sec pendant 30 minutes, comme vous l'avez affirmé lors de votre conférence de presse du 19 juin.

Je demande donc une déclaration formelle de votre part sur la question. Pouvez-vous confirmer que l'hélicoptère maritime CH-148 Cyclone qu'achète le gouvernement respecte l'exigence de la capacité de fonctionner à sec pendant 30 minutes, comme le prévoit l'énoncé des besoins opérationnels de l'hélicoptère maritime?

Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette question importante.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sincèrement,



Jack Harris, Député
St. John's-Est